

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

32

Nombre de votants :

32

Date de convocation :

11 mai 2018

Date d'affichage :

24 mai 2018

L'AN deux mille dix-huit, le **17 mai** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 11 mai, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BONNET, BOUCHET, CERLES, Mmes CHAMPEL, CHIESA, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, MM. GRENET, LAMY, Mme MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD (jusqu'à la question n° 4), MM. PRADEAU, RESSOUCHE, ROUX, VERMOREL, Mme VILLER.

ABSENTS :

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Pierrette CHIESA

Mme Michèle GRENET, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Pierrick VERMOREL

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée

a donné pouvoir à Jean-Pierre BOISSET

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale Déléguée

absente

Mme Nicole PICHARD, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Sophie MONCEL (à partir de la question n° 5)

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Bruno RESSOUCHE

Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Jean MAZERON

Mme Michèle SCHOTTEY, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Catherine VILLER

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 MAI 2018**

QUESTION N° 5

OBJET : Cuisine centrale : bilan de l'autorisation de programme n° 2012-01

RAPPORTEUR : Nicole PICHARD

Question étudiée par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 4 mai 2018.

Le programme pluriannuel d'investissement portant création d'une nouvelle cuisine centrale a fait l'objet d'une autorisation de programme ouverte en 2012 sur la base d'une enveloppe financière prévisionnelle initialement arrêtée à 2 400 000 € TTC. Ce montant prévisionnel du programme a été porté à 2 950 000 € TTC par délibération du 4 juillet 2016, en lien avec la refonte du projet axé sur la création d'un nouveau bâtiment ex-nihilo tout en devant s'acquitter des prestations intellectuelles engagées sur le précédent projet, puis à 2 975 000€ par délibération du 15 février 2018 parallèlement au bilan annuel d'exécution de ce programme faisant ressortir une nouvelle répartition des crédits de paiement à l'intérieur de cette enveloppe financière comme suit :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Crédits de paiement	4 459,17	51 750,20	28 307,33	28 610,82	416 861,12	2 352 624,45	92 386,91

Or, au regard des dernières interventions connexes à ce programme, et compte-tenu de l'incidence des révisions de prix en lien le marché de conception-réalisation, il convient d'augmenter l'autorisation de programme pour la porter à 3 005 000€. L'exercice 2018 doit permettre le règlement des derniers acomptes.

Aussi, en tenant compte de l'exécution financière antérieure de ce programme, il est proposé une nouvelle répartition des crédits de paiement à l'intérieur de l'AP ainsi modifiée comme suit :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Crédits de paiement	4 459,17	51 750,20	28 307,33	28 610,82	416 861,12	2 352 624,45	122 386,91

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver les modifications apportées à l'autorisation de programme 2012-01 ainsi présentées et la nouvelle répartition des crédits de paiement de l'opération à l'intérieur de l'enveloppe de l'AP actualisée.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 17 mai 2018

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL